

## DEC221322IN2P3

**Décision portant nomination de M. Stephan Beurthey aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

M. Stephan Beurthey, ingénieur de recherche hors-classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des, du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2023.

Sa mission a pour objet les Partenariats industriels et la Valorisation.

Pour l'exercice de cette mission, M. Stephan Beurthey demeure affecté au Centre de Physique des Particules de Marseille à Marseille.

### **Article 2**

Du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2023, M. Stephan Beurthey, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

### **Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

### **Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 avril 2022

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

